

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 19 novembre 2007**  
~~~~~

**PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES « DOMAINE DE TROIS FONTAINES » (LE POUGET)**  
**COMMERCIALISATION DES LOTS N°9, 10 ET 11**

**Rapport additionnel N° 3 -1**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 octobre 2007, à la Mairie de St Paul et Valmalle, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

**Etaient présents ou représentés :** M. DIAZ Manuel - M. FORGUES Jean Marie - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - M. AUTIN Gilles - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michelle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ALVERGNE Michel - M. RIGAL Fernand - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme. DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. RUIZ Jean François - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Monsieur Jean Marcel JOVER donne pouvoir à Monsieur André SIDERIS

Madame Anne Marie DEJEAN est élue secrétaire de séance

**Absents ou excusés** M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - Mme VIVIEN Isabelle - M. ASTIE Michel - M. GASTAN François

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur** le rapport du Président,

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en date du 18 juillet 2005 précisant la thématique agro-alimentaire du Parc d'Activités économiques « Domaine de Trois Fontaines »,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2006, autorisant la vente des lots 9 et 10 aux entreprises BBC et Embouteillage services,

**Vu** l'avis favorable de la commission développement économique de la communauté de communes

**Saisi** d'une demande d'acquisition du lot 11 (cadastré F 1236 - superficie de 5822 m<sup>2</sup>) par les entreprises Embouteillage Services et BBC afin de répondre à leurs besoins futurs de développement

**Considérant** que ces deux sociétés rentrent dans la thématique du parc d'activités, en proposant respectivement un concept exclusif d'ateliers mobiles d'embouteillages et le commercialisation de solutions diverses de bouchage,

**Sur** proposition de Monsieur Raphaël Asensi, Vice-président de la Communauté de communes, Président de la commission développement économique,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- **de commercialiser ensemble** les lots n°9, 10 et 11 du Parc d'Activités économiques « Domaine de Trois Fontaines », commune du Pouget aux entreprises Embouteillage Services et BBC, dirigées par Jacques Beauclair, pour un prix de vente de 21 € HT/m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 9535 m<sup>2</sup> et un prix total de vente de 200 235 € HT ; ces trois parcelles feront l'objet d'un seul document d'arpentage,
- **d'autoriser** le Président de la Communauté de communes à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 92-2007 le

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

**Louis VILLARET**